Une rectification, sinon le retrait de M. l'ambassadeur

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1968)**

Heft 90

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1008265

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Domaine public 90

Lignes directrices

Quel est le deuxième avatar du « programme minimum » ? Il a reçu un nouveau nom de baptême, un peu vieillot : « lignes directrices ». Cette chiromancie est l'affaire du jour. Le Conseil fédéral consulte, le nouveau chancelier élabore des synthèses. Tout sera prêt pour l'été; le Conseil national en délibérera à sa session de juin.

Nous ne sommes pas au nombre des consultés; nous ignorons tout du contenu du message. Nous attendrons donc de juger sur pièces. Mais nous aimerions brièvement souligner trois points essentiels que nous développerons dans nos prochains numéros.

1. L'actuel budget 1967 a été établi non plus pour une seule année, mais dans une perspective de deux ans. De deux, il est possible de passer à quatre. Cela implique un examen serré des dépenses à venir, un choix, un ordre de préférence; c'est une politique budgétaire, mais ce n'est qu'un élément d'une politique. Si le Conseil fédéral se limite à un exercice budgétaire quadriennal, c'est trop peu.

2. La sélection des dépenses, c'est facile. Assurer le financement, c'est autre chose. Si le Conseil fédéral escamote ce problème-clé (fiscal), son message ne résout rien.

Or, depuis que l'on parle de programme gouvernemental, c'est sur ce point que portent les contestations. Nous avons publié les déclarations du président du Parti socialiste; il y a quelques mois il laissait entendre que les pourparlers butaient ou pourraient buter sur cet obstacle. Mais depuis ?

L'interprétation officieuse qui fut donnée du rapport des experts de l'O.C.D.E. est à cet égard significative. Les experts suggéraient une relance de l'économie par une augmentation des dépenses publiques. Et les milieux proches du gouvernement ont compris : relance de la consommation privée et des investissements grâce à une fiscalité légère.

Peut-on attendre du Message de juin qu'il oriente clairement ?

3. Un programme ne peut pas n'être qu'une déclaration du gouvernement qui renseigne le Parlement et le pays en précisant que ces choix ne regardent que lui. Un débat préalable devrait s'instaurer, les thèmes essentiels être discutés par chaque parti, même dans une certaine tension. Un message qui tombe de la coupole ne rend pas le jeu politique plus clair s'il ne permet pas de saisir ce que chaque parti associé au pouvoir voulait obtenir ou ne pouvait concéder. S'il est prononcé « ex cathedra », il n'exprime aucune dynamique. Il est alors vain.

Une rectification, sinon le retrait de M. l'ambassadeur

Quand M. Olivier Reverdin expliquait à Strasbourg, devant le Conseil de l'Europe, la Grèce des colonels, il engageait la délégation suisse, puisqu'il fut le seul à intervenir; d'ailleurs ses collègues, lors des polémiques qui suivirent, notamment à l'occasion des élections bâloises, où un groupuscule « E.P.D. ». (Europäische Demokratische Partei) fit de ce sujet le thème central de ses polémiques, ses collègues donc ne désavouèrent pas M. Reverdin. Mais enfin ces parlementaires, même s'ils préparent les sessions de Strasbourg en commun et en présence d'un représentant du Département politique, engagent d'abord eux-mêmes et non pas, officiellement du moins, notre gouvernement.

Lorsqu'il s'agit du comportement d'un ambassadeur, il n'en va pas de même. Ses actes entraînent la responsabilité du Conseil fédéral. Or le journal gouvernemental grec « Vima », du 21 mars 1968, vient de publier en dernière page, sous le titre « Conférences sur la nouvelle Constitution » le communiqué suivant, dont nous avons reçu la traduction le 23 mars 1968.

« D'autre part l'ambassadeur de Suisse en Grèce a rendu visite au vice-président du gouvernement M. Pattakos et lui a demandé de le mettre au courant de la procédure appliquée dans l'élaboration de la nouvelle constitution. L'ambassadeur s'est exprimé dans les termes les plus flatteurs sur la marche suivie en la matière ».

Ce satisfecit de l'ambassadeur de Suisse au colonel Pattakos est injustifiable. Certes on pourrait admettre que la presse grecque s'est empressée de donner à une démarche, dépourvue de retenue, une signification cautionnante. Mais si elle a déformé les faits, une rectification du Département politique s'impose.

Si les faits sont réels, il faut chercher s'il n'y a pas pour ambassadeur-gaffeur un poste vacant quelque part, du côté de la Mongolie extérieure.

« Entreprise » découvre le confidentialisme helvétique et passe outre

Revue économique illustrée française du groupe Hachette-Réalités (diffusion contrôlée : environ 470 000 exemplaires, dont le 94 % en France métropolitaine), « Entreprise » se prend à la fois pour «Business Week», puisqu'elle paraît chaque semaine pour conter les hauts faits des rois de l'industrie et du marketing, et pour « Fortune », puisqu'elle s'est spécialisée dans les classements périodiques des grandes affaires. Après les sociétés françaises, allemandes, italiennes et belges, examinées chaque fois en vingt à cent pages, voici donc « les grands ténors de l'économie suisse » (Numéro 646 du 27 janvier 1968), présentés en trois pages d'une densité relative. « Entreprise » a découvert, quelle découverte ! le confidentialisme helvétique. Les rédacteurs, croyant peut-être que leur carte de visite suffisait pour ouvrir les portes, expédient quatre cents questionnaires aux grands de l'industrie suisse. Six répondirent. Deux fois trois.

Sur cette base, les journalistes bâtissent un tableau fantaisiste de classement, où les filiales sont recensées comme si elles étaient indépendantes des maisons-mères : Maggi, de Nestlé, Contraves, de Bührle; où l'on découvre d'étonnants oublis : les Câbleries de Cossonay n'ont pas l'honneur de figurer dans les cinquante premiers; où l'adresse de Jelmoli et de Migros est ignorée.

En revanche, on peut lire des remarques d'une originalité aussi forte que : les petites dimensions du marché intérieur ont obligé les industriels suisses à exporter; ou « la Suisse est le pays qui a su le mieux inspirer confiance aux capitaux — inquiets par nature » etc.

Les extrêmes se rejoignent, et il est difficile de savoir si les secrets sont mieux gardés par le silence des industriels suisses ou le baratin journalistique des Français, qui, inconscients et sans rancune, titrent pourtant leur article : les grands ténors de l'économie suisse.

Bi-mensuel romand
N° 90 28 mars 1968 Cinquième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Ruth Dreifuss
Henri Galland
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Jacques Morier-Genoud

Le N° 91 sortira de presse le jeudi 18 avril 1968